Commune de Moussy-Le-Vieux

Août 2019— N° 06

# LA VIE A MOUSSY

Email : mairie@moussylevieux.fr

## Dicton

Quand il y a beaucoup d'étoiles filantes en août, c'est l'annonce d'un gros hiver.

## FERMETURE de L'AGENCE POSTALE

C'est l'été !

Nous vous informons que votre agence postale sera fermée du 09 au 24 août 2019 pour congés annuels.

Durant cette période, pour vos démarches, rendez-vous au bureau de poste de Dammartin-en-Goële, aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Le samedi de 9h30 à 12h30.

## COMMUNIQUE de la DIRECTRICE de L'ECOLE

La rentrée aura lieu le 02 septembre 2019.

Attention, les horaires d'entrée pour le jour de la rentrée (**uniquement**), ont été modifiés afin de permettre aux parents ayant des enfants en maternelle **et** en élémentaire d'effectuer les deux rentrées :

Maternelle : PS, MS, GS, ouverture des portes de 8h35 à 8h45.

Elémentaire : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, ouverture des portes de 8h45 à 8h55.

La fin des cours du matin aura lieu à 12h00. L'ouverture des portes l'après -midi se fera entre 13h35 et 13h45.

Sortie des classes à 16h20 et 16h25 pour les PS. Rentrée échelonnée pour les PS, un courrier explicatif a été communiqué aux familles.

Lucie LAGACHE

## COMMUNIQUE

### Travaux rue de la Vallée

Les travaux d'aménagement de la rue de la Vallée sont ajournés. À priori des fuites sur le réseau d'assainissement seraient en cause. Une visite par caméra est programmée.

Aussitôt les résultats connus, l'entreprise « Energie TP » sera sur le site. Prévision : début septembre.

Nous sommes désolés pour les désagréments occasionnés.
Nous avons la responsabilité des travaux de voirie mais c'est la Communauté d'Aggglomération qui a la compétence assainissement et c'est elle qui avait la charge de venir nous expliquer pourquoi ces retards.

Nous rompons donc le silence et venons vous informer.
Merci pour votre patience et votre compréhension.

### Travaux à l'école

L'agrandissement de l'école commence. Pour simplifier la livraison des matériaux nécessaires à la construction, il est décidé que le bas de la rue Charles Péguy (devant la crèche) serait à double sens mais uniquement pour les poids lourds.

## INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Nous vous rappelons qu'il est impératif de retourner le formulaire en Mairie au plus tôt, même si votre enfant était inscrit l'année scolaire dernière.

Pour une première inscription, si vous n'avez pas eu le document, venez le retirer en Mairie, faute de quoi, votre enfant ne sera pas admis à la cantine.

Dans tous les cas, pour la rentrée, nous nous chargeons de procéder à l'inscription à l'année, à vous ensuite d'apporter les modifications sur le portail familles : moussy.portail-defi.net.

Vous vous munissez de votre identifiant et de votre mot de passe, vous vous dirigez vers la rubrique choisie, SIVU pour l'accueil de loisirs et MAIRIE pour le restaurant scolaire.

Si votre mot de passe ne vous a pas été communiqué, contactez la Mairie au 01.60.03.43.06.

## DECHETS VEGETAUX

Nous vous rappelons que durant l'été (mois de juillet et août), le ramassage des déchets végétaux n'a lieu que tous les 15 jours.

Les collectes pour le mois d'août :

◊ 9 août
◊ 23 août

Il convient de sortir le bac la veille au soir.

## DON DU SANG, ADSB

Si vous êtes en bonne santé et pesez plus de 50 kg, vous avez le pouvoir de sauver des vies.

Les bénévoles de l'ADSB (Association pour le Don de Sang Bénévole) de Meaux accueilleront les volontaires au don de sang pendant les collectes organisées par l'EFS (Etablissement Français du Sang),

◊ Le vendredi 09 août 2019, de 15h à 19h30, dans la salle du gymnase Alexis Vastine, avenue de l'Europe à Dammartin-en-Goële.
◊ Le samedi 24 août 2019, de 9h à 13h, dans la salle du Chêne, 12 rue Clérêt à Moussy-le-Neuf.

Merci à tous les volontaires, âgés de 18 à 70 ans (veille du 71ème). Il est nécessaire d'avoir mangé et bu.
Vous devez être muni d'une carte de donneur ou d'une pièce d'identité.

Une collation sera offerte aux donneurs.

Pour tout renseignement complémentaire contacter l'ADSB de Meaux et sa région :

06.63.27.10.53

adsb.meaux@orange.fr

## REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

QUE FAIRE SI L'ETAT CIVIL FIGURANT SUR VOTRE CARTE ELECTORALE COMPORTE UNE ERREUR ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :

- Par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- Par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs. Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation.

**Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française :**

Un service est mis à votre disposition sur le site service-public.fr vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante :

**https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454**

Lors de votre demande, vous devez être en possession :

◊ De votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ;
◊ D'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site service-public.fr pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante :

**https://www.service-public.fr/particuliers/vos droits/F14**

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car celui-ci permet un traitement plus rapide.

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc…) ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

Insee Pays de la Loire
Pôle RFD
105 rue des Français Libres
BP 67401
44274 NANTES CEDEX 2

**Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :**

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc…) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

## BACS à ORDURES

Dans une parution précedente, il a été rappelé que les bacs à ordures ne doivent en aucun cas rester sur le trottoir et qu'il convient de les rentrer le soir du ramassage.

Il est évident que l'information n'a pas été entendue par tous.
Il était envisagé que le personnel technique procède à la récupération de ces bacs, c'est donc ce qui va être mis en œuvre.

Les personnes concernées devront aller les récupérer aux ateliers municipaux.

## ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage aura lieu le :

Mardi 20 août 2019.

Il convient de les sortir la veille au soir.

## PETITES ANNONCES

**Offre de service** :

Personne résidant à Moussy-le-Vieux propose ses services pour entretenir votre jardin.

Pour plus de renseignements appeler le : 06.84.94.31.10

## COMMUNIQUE DE SIGIDURS

### Reprise des déchèteries de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory par le Sigidurs.

Le 1er septembre prochain, le Sigidurs, syndicat de gestion des déchets ménagers et assimilés, reprend la gestion des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory.

Cette décision fait suite à un accord entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, le Smitom Nord Seine-et-Marne et le Sigidurs.

### Conditions d'accès

Pas de panique, les conditions d'accès sur ces deux déchèteries demeurent inchangées.

Les cartes d'accès du Smitom resteront fonctionnelles sur les déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory pendant une période transitoire.

Dès à présent, sur www.sigidurs.fr, vous pouvez demander votre carte d'accès vous permettant d'utiliser toutes les déchèteries du Sigidurs : Bouqueval, Gonesse, Louvres, Sarcelles, Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory.

À partir de la rentrée, des permanences seront aussi tenues au sein des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory pour créer des cartes d'accès.

### Obtenir sa carte déchèterie Sigidurs en 4 clics

Pour cela, rien de plus simple, suivez le mode d'emploi :

1. Rendez-vous sur le site Internet www.sigidurs.fr
2. Cliquez sur le pictogramme Déchèteries
3. Cliquez sur l'onglet Demander sa carte de déchèterie
4. Remplissez le formulaire et joignez les documents demandés : pièce d'identité, carte grise du véhicule et justificatif de domicile de moins de 6 mois.

## TAILLE DES HAIES

Nous vous rappelons que si vous possédez une haie qui se trouve en limite séparative avec votre voisin ou qui donne sur la voie publique, il est impératif de procéder à la taille de celle-cil, si nécessaire.

En effet, les végétaux ne doivent pas empiéter sur la propriété voisine ni dépasser de votre propriété en gênant le passage des piétons sur les trottoirs.

De plus la hauteur de ceux-ci ne doit pas excéder 2 mètres. Nous comptons sur votre diligence.

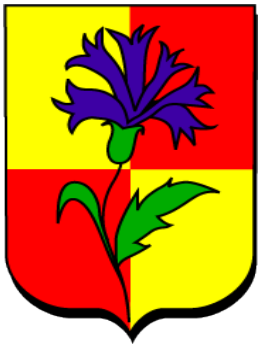

*- Directeur de publication : Armand Jacquemin – Chargé de communication, photographie, réalisation : service communication – Impression : IPNS – Tirage : 570*